

## Communiqué de presse Septembre 2025

### Sécurité et prévention sur les chantiers : le Conseil départemental de l'Ariège, la Fédération des Travaux Publics Occitanie, l'OPPBTP, la DREETS Occitanie et la CARSAT Midi-Pyrénées signent la charte « Chantier Franchement Sûr »



Réunis le mardi 23 septembre 2025, l'OPPBTP, la Fédération des Travaux Publics Occitanie, le Conseil départemental de l'Ariège, la DREETS Occitanie et la CARSAT Midi-Pyrénées ont signé la charte « Chantier Franchement Sûr ». Portée au niveau national par la Fédération Nationale des Travaux Publics, le Ministère du Travail, la CNAM, l'OPPBTP et l'INRS, cette démarche vise à renforcer la sécurité et la prévention sur les chantiers.

#### Une démarche partenariale au service de la prévention

La charte « Chantier Franchement Sûr » vise à intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception d'un chantier et tout au long de sa réalisation, en engageant la responsabilité des maîtres d'ouvrage. En effet, elle définit, entre autres, les thèmes prioritaires à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage, afin d'intégrer durablement la prévention de la santé et de la sécurité des salariés dans leurs projets. Pour cela, elle repose sur trois principaux axes d'action :

- ✓ Prévenir les risques liés aux travaux réalisés sous circulation, afin de protéger riverains et collaborateurs ;
- ✓ Garantir la sécurité des travaux de fouilles en tranchée ;
- ✓ Mettre à disposition des équipements sanitaires adaptés sur les chantiers.

En signant cette charte, le Conseil départemental de l'Ariège et ses partenaires s'engagent pour cinq ans à développer une véritable culture de prévention et à promouvoir des pratiques exemplaires sur les chantiers de travaux publics.

## Une mobilisation collective et au service de tous

Cette initiative illustre la volonté commune des acteurs publics, des entreprises de travaux publics et de leurs partenaires de renforcer la culture de prévention en santé et sécurité au travail. Elle contribue ainsi à protéger l'intégrité humaine en renforçant la sécurité routière et celle des intervenants, des usagers et des riverains. Elle permet par ailleurs d'améliorer l'acceptabilité des chantiers par les citoyens, en réduisant les nuisances.

### À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 13 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentiel et distanciel :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier...

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBT sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Marine Broustal • [m.broustal@clccom.com](mailto:m.broustal@clccom.com)

### OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[Solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:Solange.delpech@oppbtp.fr)  
Pauline Lardy • 01 46 09 26 54  
[Pauline.lardy@oppbtp.fr](mailto:Pauline.lardy@oppbtp.fr)